

# **PROCES - VERBAL 8/2015**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015 A 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

## **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015	3
1. Communications	2
1.1. Communications de la Présidente	2
1.1.1. Représentations et invitations	6
1.2. Communications de la Municipalité	6
2. Ordre du jour	7
2.1. Motion, postulat, interpellation	7
2.2. Préavis 23/2015 Mise en place d'une Gestion Electronique des Documents (GED). Crédit demandé CHF 330'000.00	8
2.3. Préavis 24/2015 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2015, 2ème série. Crédit demandé CHF 8'319'700.00	9
2.4. Réponse au postulat de Madame la Conseillère Nicolette PANIZZON « Vers une politique sociale des Seniors à Pully »	10
2.5. Propositions individuelles	12
Postulat « Pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement » de Mme Muriel Thalmann	12
3. Divers	12
3.1. M. Philippe Haldy Plans de quartier Clergère-Sud, Clergère-Gare et Clergère-Tirage,	12

3.2. M. Alexis Bailly Aménagement de la gare	13
3.3. Mme Lena Lio Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord / fête de Noël	13

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 79 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que nous pouvons délibérer normalement selon l'art. 59 de notre règlement.

La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillères et aux Conseillers et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de notre assemblée.

### **Excusés**

Les Conseillères et les Conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Pauline Tafelmacher, Odile Cuenoud, Marine Haldy, Danielle Harbaugh, Valérie Anglard, Anne Ganty, Natalia Lienz Allet et Christine Sorensen, MM. Steve Marion, Lucien Bernardoni, Jean-Marc Sottas, Cédric Milliquet, Bernard Thilo, Marc Ehrlich et Lucien Gani.

La Présidente a adressé à Mme Anglard les sincères condoléances du Conseil à l'occasion du décès de son papa.

M. Jean-Blaise Paschoud s'est annoncé avec un peu de retard.

### **La Présidente :**

Je salue ce soir le représentant du Régional, M. Gilbert Rime et je salue également le public que je remercie pour l'intérêt qu'il témoigne aux discussions et aux délibérations de notre Conseil.

### **Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2015**

La Présidente informe que le procès-verbal de la séance du Conseil du 28 octobre dernier a été mis à disposition des Conseillères et des Conseillers conformément au règlement. Quelqu'un en demande-t-il la lecture totale ou partielle ? La Présidente informe que cela ne semble pas être le cas. Elle le considère donc comme approuvé et remercie son auteur, M. Bernard Montavon, pour la qualité de son travail.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

Je constate une jolie décoration florale, de même qu'un petit caquelon à fondue avec quelques fourchettes et quelques petits verres. Je ne sais pas si j'aurai l'occasion de vous proposer un petit en-cas à la fin de la séance, mais je trouve ça très charmant !

Je vais passer aux communications du Bureau en vous donnant déjà quelques nouvelles de l'état de santé de **Jacqueline Vallotton**. Elle est rentrée à la maison en

fin de semaine dernière. Elle a repris des forces et elle espère être parmi nous lors de notre prochaine séance du mois de décembre.

## Démissions

J'ai reçu un certain nombre de démissions dont je vais vous faire part.

- En date du 23 octobre dernier, j'ai reçu la lettre de démission de notre Conseil de Mme la Conseillère **Edna Chevalley**. Je vous en donne lecture selon son souhait :

« Madame la Présidente du Conseil, M. le Syndic, Mme et MM. les Conseillers municipaux, Mmes et MM. les Conseillers communaux, chers collègues,

Ce 25 novembre 2015 est ma dernière participation au Conseil communal. En effet, après y avoir siégé durant 38 ans, j'ai l'honneur de vous annoncer ma démission pour le 30 novembre 2015. Durant toutes ces années, je me suis engagée avec enthousiasme et j'ai pris beaucoup d'intérêt et de plaisir aux délibérations. Le travail en commission a été très agréable et toujours empreint de bienveillance, même lorsque les divergences étaient bien présentes. La commission qui m'a été la plus difficile a été celle de la naturalisation. J'ai eu de la peine à entendre certaines questions posées aux candidats. Je garderai un souvenir tout particulier de mon année de présidence, en 1989, année riche en contacts divers et qui m'a permis de faire de nombreuses découvertes. C'est par mon engagement politique au niveau communal et sur insistance de mon parti que je me suis présentée au Grand Conseil et je m'y suis engagée durant 21 ans avec beaucoup de satisfactions. Je suis en particulier fière d'avoir contribué à l'amélioration des salaires des infirmières diplômées, et ce avant Decfo Sysrem, car sans cela, leur situation ne serait probablement pas celle d'aujourd'hui. Malgré ces efforts, les infirmières demeurent moins bien situées que les autres diplômées des HES. Pendant 5 ans, j'ai aussi eu la chance de présider la Commission de santé publique et j'y ai trouvé le travail passionnant. Je ne vais pas faire le bilan de mes années passées au Conseil communal, mes interventions ayant eu beaucoup moins d'impact. Je souhaite, en revanche, vous transmettre deux ou trois constats. En 38 ans, bien des choses ont changé. La grande majorité en bien, mais ... il y a un mais. Le Parlement et le Conseil communal sont des lieux de discussions intéressantes et parfois intenses. S'il est normal qu'il y ait des divergences d'opinions, des approches différentes des situations et qu'elles s'expriment, que les débats soient souvent vifs voire durs, j'ai regretté les attaques de personnes. Cela est dommageable et, surtout, ne fait pas avancer les débats. Ces derniers temps, j'ai ressenti qu'il régnait parfois un certain manque de confiance entre conseillers communaux et entre le Conseil et la Municipalité. Cela empêche d'aller de l'avant. J'espère que ceci n'est que passager et que l'harmonie et la bonne humeur reviendront pour le bien de Pully. La bonne santé financière de la Commune devrait y contribuer.

Et Pully, dans tout cela ? Que de changements ! J'y habite depuis 40 ans. Parfois, j'ai de la peine à la reconnaître. Elle grandit, la population est devenue de plus en plus diverse, la culture s'y est développée de façon importante et la Commune offre de nombreuses manifestations festives qui remportent un grand succès. Pourtant, on l'a beaucoup critiqué, y compris au Grand Conseil, commune qui se plaint souvent, parfois même mal-aimée, commune dortoir et autres qualificatifs plus ou moins sympathiques. Je forme mes vœux les plus sincères pour que ces critiques ne

fleurissent pas à nouveau. J'espère que les projets routiers et la politique du logement, entre autres, se développent de manière harmonieuse et que Pully sera toujours une commune où il fait bon vivre, où les familles avec enfants et les séniors auront non seulement envie de venir s'installer ou d'y rester, mais surtout qu'elles en auront les moyens.

Le PALM auquel Pully est partie prenante lui permettra de faire entendre sa voix. J'espère que ce beau projet ne dénaturera pas Pully et lui laissera ses spécificités. Les collaborations entre communes voisines sont nécessaires. Elles seront, je l'espère, bénéfiques.

Au moment de quitter ces lieux, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux avec qui j'ai partagé des débats intéressants et des moments sympathiques. S'engager pour la chose publique est passionnant, parfois lourd, mais toujours enrichissant. Le temps est venu pour moi de prendre une vraie retraite, même si encore très active, et de passer la main ».

Mme Edna Chevalley a été élue lors des élections de l'automne 1977. Elle aura donc passé 38 ans dans les rangs du parti socialiste faisant preuve ainsi d'une grande fidélité. J'imagine, si je me rappelle des calculs que j'avais faits en début d'année de législature, que vous avez consacré plus de 3'000 heures pour la chose publique pulliérane. Si je les ramène en semaines ouvrées - plus de 70 heures - soit plus d'une année et demie, je crois que c'est très remarquable.

Vous avez donc présidé notre Conseil en 1989. Vous avez siégé dans quelque 35 commissions ad hoc et vous en avez présidé 12. Vous avez également représenté votre parti dans plusieurs commissions permanentes, celle des naturalisations, celle des finances notamment ainsi qu'à la commission communale en matière d'impôts dont vous êtes membre jusqu'à ce jour.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie vivement pour votre engagement et pour l'intérêt que vous avez manifesté pour l'avenir de notre ville et je vous en félicite chaleureusement. Je vous souhaite en notre nom à tous une belle retraite politique, une excellente santé et beaucoup de plaisir dans vos futures activités qui seront certainement nombreuses. Je vous remercie d'applaudir Mme Chevalley. (Applaudissements nourris de l'assemblée)

- J'ai également reçu un courrier de M. le Conseiller **Steve Monnard** dont je vous donne également lecture.

« Madame la Présidente,

C'est avec regret que je dois vous informer de ma démission avec effet immédiat en ma qualité de membre du Conseil communal de la Ville de Pully. Ma démission, mûrement et soigneusement réfléchie l'est principalement pour des raisons professionnelles. Mes nouvelles fonctions ne me permettront plus de participer tant aux séances de commissions qu'à celles du Conseil communal de la Ville de Pully, ce que je regrette vivement. Je garderai un excellent souvenir de cette année passée au sein du Conseil communal, riche et intéressante à tous points de vue ».

M. Steve Monnard a fait une apparition plus courte ! Il est entré dans notre Conseil le 19 novembre 2014. Pendant cette année, il a participé à 5 commissions ad hoc dont l'une qu'il a présidée. M. Monnard était également membre suppléant de la commission de gestion. Je le remercie pour son engagement et lui souhaite plein succès pour la suite de ses activités.

- Le 19 novembre dernier, M. **Martial Lambert** m'a adressé la lettre suivante :  
« Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers communaux,

Enfin, après 25 ans de politique communale active, je vais enfin pouvoir serrer les mains et dire bonjour sans que l'on me demande si je suis en campagne électorale. Après une grande réflexion, c'est non sans une réelle émotion et avec beaucoup de nostalgie que je vous confirme que je renonce à me représenter pour une nouvelle élection au sein de la Municipalité. Ainsi, je cesserai mes fonctions au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Je veux que vous sachiez, Mme la Présidente, que j'ai eu beaucoup de plaisir à exercer mes différentes fonctions politiques : conseiller communal, président de groupe, président de parti, président du Conseil communal en 2002 et, enfin, conseiller municipal depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004. Je garderai un souvenir radieux de mes 12 ans à la Municipalité qui me laisseront une expérience inoubliable. Sachez également que je resterai attentif au développement de Pully qui me tiendra toujours à cœur.

Recevez, Mme la Présidente, ... ».

M. Lambert s'adressera bien sûr personnellement à vous en fin de législature.

J'ai en outre reçu encore deux lettres de démission :

- l'une de Mme la Conseillère **Lucienne Vasserot** de la Commission des affaires régionales et intercommunales ;
- l'autre de Mme la Conseillère **Christine Renaudin** de la commission « Sécurité Est Lausannois ».

Je remercie d'ores et déjà les chefs de groupe de prendre rapidement les dispositions nécessaires pour le remplacement des démissionnaires de façon à permettre l'élection de leurs successeurs lors de notre séance de décembre qui aura lieu le 10 décembre, donc dans 2 semaines déjà.

### **Elections fédérales – 2<sup>ème</sup> tour du Conseil des Etats du 8 novembre dernier**

Le taux de participation à Pully s'est élevé à 41,86 %. Les résultats (voix) se présentent de la manière suivante :

Olivier Français	2499, soit 39,6 %
Géraldine Savary	1945, soit 30,8 %
Luc Recordon	1864, soit 29,6 %

Vous l'avez peut-être remarqué, les résultats de Pully se sont fait attendre quelque peu, ce fameux dimanche 8 novembre. Nous avons dû procéder à quelques recomptages de

façon à garantir l'intégralité du résultat. Je remercie les membres du Bureau ainsi que les scrutateurs qui ont œuvré lors de ce magnifique dimanche d'été indien.

### **1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Depuis notre dernière séance, j'ai représenté le Conseil communal lors des occasions suivantes :

- 20 novembre : repas de soutien de l'Entraide seniors pulliérans
- 24 novembre : séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité Est Lausannois »
- 31 octobre : Je n'ai malheureusement pas pu assister à la fête d'Halloween organisée par l'Association pour les intérêts de Pully-Nord, retenue que j'étais par un petit virus, mais j'ai toutefois entendu dire que la soupe à la courge qui était distribuée était fameuse ...

### **1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

#### **M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, ma communication concerne le préavis 25/2015 relatif à l'approbation du plan de quartier Roche – Rochettaz.

La Municipalité a entendu les différents avis exprimés lors des séances de la Commission permanente d'urbanisme et dans le cadre des discussions des groupes politiques, en particulier certaines réticences par rapport à une densification trop marquée du périmètre du plan, sans compensation. La Municipalité a également pris acte qu'un certain nombre d'amendements seraient proposés ce soir, visant à diminuer l'impact du projet en terme de surfaces constructibles et de hauteur des constructions. Considérant qu'il est extrêmement hasardeux de mener une démarche de planification dans un plénum de 100 personnes, sans être à même de mesurer la réelle portée des différents amendements sur le projet de plan de quartier et sa cohérence, **la Municipalité a pris la décision de retirer le préavis 25/2015 de l'ordre du jour de ce soir.**

La Municipalité relève toutefois que la Commission permanente d'urbanisme a été, à titre préalable, informée à plusieurs reprises de l'évolution du projet sans qu'aucune remarque ne soit formulée sur ses orientations, et en particulier sur son objectif de densification. La Municipalité reprendra donc ce projet en conservant ses éléments positifs, notamment la mise en valeur et le renforcement des qualités paysagères du site, la rationalisation du stationnement et la meilleure protection de la villa en note 3, mais en visant un objectif moins ambitieux en terme de densification. (Applaudissements)

#### **M. Martial LAMBERT, municipal, demande la parole :**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, lors de la séance du 28 octobre dernier, M. le Conseiller Philippe Haldy est revenu sur la réponse donnée par la Municipalité, le 30 septembre 2015, au sujet de l'installation des caméras de surveillance sur le domaine public en ville de Pully. Cette intervention

faisait suite à la question de Mme la Conseillère Isabelle Krenger. La Municipalité répond comme suit aux questions de M. le Conseiller Haldy.

En préambule, la Municipalité rappelle, une nouvelle fois, qu'il n'y a pas de situation critique à Pully en termes de délits ou d'incivilités en regard d'autres villes vaudoises de même importance. La situation sécuritaire est d'ailleurs suivie en permanence par notre police intercommunale qui informe régulièrement les municipalités partenaires. Jusqu'à ce jour, aucun préavis traitant de la pose de caméras de surveillance sur le domaine public n'a formellement été annoncé par la Municipalité. La Municipalité n'a pas non plus exprimé de réticences particulières sur ce sujet. Elle s'est bornée, dans un but d'information, de rappeler l'existence de bases légales très contraignantes dans ce domaine. Ces bases légales sont notamment la Loi sur la protection des données et son règlement d'application ainsi que, sur le plan communal, un règlement spécifique qui devrait être adopté par le Conseil communal. Par ailleurs, un aide-mémoire édicté par le préposé à la protection des données du Canton de Vaud précise les conditions d'application des bases légales en vigueur. Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de traiter prioritairement la sécurisation des bâtiments communaux, ce qui inclut dix collèges. Cet objet figure au plan des investissements. La pose d'un système de surveillance vidéo aux abords des bâtiments scolaires fait partie des recommandations de l'entreprise spécialisée mandatée en 2014 pour un audit des bâtiments.

Les réflexions et les éventuelles propositions à ce sujet feront donc partie d'un préavis qui devrait être présenté au Conseil communal dans le courant 2016. La Municipalité vous renvoie également à la réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Nathalie Jaquerod fait lors de la séance du 12 mars 2014 ainsi qu'à la communication n° 7/2015 du 27 mai 2015 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la préparation du préavis mentionné. En ce qui concerne la pose de caméras de surveillance sur le domaine public, la Municipalité reste attentive à l'évolution de la situation, en particulier pour des emplacements présentant des risques potentiels. La Municipalité n'exclut pas le recours à de telles installations qui, le cas échéant, ne pourraient être que complémentaires à l'action de la police.

## 2. ORDRE DU JOUR

### 2.1. Motion, postulat, interpellation

#### **La Présidente :**

Je me félicite d'avoir préparé deux ordres du jour, j'ai donc la possibilité de vous présenter l'ordre du jour modifié. Avant cela, je vous dirai que nous aborderons sous le point « propositions individuelles » un **postulat** que j'ai reçu hier soir de la conseillère Muriel Thalmann intitulé « Pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement ». Ce postulat vous a été transmis par courriel dans l'après-midi.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous reçus l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis. Suite au retrait par la Municipalité du préavis 25-2015, je me vois contrainte de vous proposer une modification de l'ordre du jour :

le point 4 va devenir le point 3, le point 5 : le point 4 et le point 6 : le point 5.

**Ce nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

**2.2. Préavis 23/2015 Mise en place d'une Gestion Electronique des Documents (GED)  
Crédit demandé CHF 330'000.00**

**M. Yassin NOUR, président de la Commission :**

La commission ad hoc a siégé le lundi 16 novembre en présence de M. Reichen, de Mme Bianchi, archiviste communale, et de M. Pittet, chef de service informatique de la Commune. Je ne vais pas vous infliger la relecture de ce rapport que vous avez déjà tous reçu. Je tiens à remercier les représentants de la Municipalité pour avoir répondu avec clarté et précision aux différentes questions que nous avons posées.

Je vais essentiellement revenir sur 3 points de ce préavis. D'abord, il s'agit donc de préciser que c'est la première étape d'un projet plus important qui figure d'ailleurs au plan des investissements de la Commune. Ce projet sera mené sur plusieurs années certainement et c'est notamment un accompagnement de la mise en place de ce projet de gestion électronique des documents. Le deuxième point que je désire souligner c'est que ce projet vise notamment une optimisation de la gestion des documents de manière informatique, et notamment par le biais d'une suppression des différents doublons qui peuvent exister et une diminution aussi de la quantité matérielle des documents de la Commune. Par ailleurs, il s'agit aussi de préciser qu'aucun des documents déjà archivés ne sera géré de manière informatique, c'est-à-dire que ce n'est pas un projet rétroactif mais bien qui se mettra en place pour le futur. Enfin, le système de gestion électronique de ces documents sera hébergé par un serveur communal, ce qui augmente aussi la sécurité par rapport à ce projet.

**La parole n'est pas demandée et l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. Jean-Jacques SCHWAB demande la parole :**

Sur la base des informations mentionnées dans le préavis et le rapport de la Commission, il serait intéressant de pouvoir avoir des prévisions sur les 3 éléments suivants :

1. Nous lisons : « ce système ne s'intègre pas à tous les systèmes informatiques de la Ville ». Comment faut-il donc comprendre cette mention quant à l'importance des systèmes et volumes d'informations ainsi non compatibles ou pas intégrables ?
2. Quel est en pourcents le nombre de processus et volumes d'informations des documents qui sont déjà réalisés ?
3. Tant le rapport que le préavis ne font mention d'un ROI mesurable, satisfaisant de ce projet, alors qu'il pourrait être enrichissant d'avoir une information adéquate en rapport avec un investissement global de l'ordre de CHF 800'000.-.

**M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :**

Merci à M. Schwab de m'avoir transmis ses préoccupations dans le courant de l'après-midi. Cela laisse peu de temps, mais, pour autant que j'aie compris les questions, je vais essayer d'apporter quelques éclaircissements à votre Conseil. Sur le premier point, en fait sorti du rapport de la Commission disant que ce système ne s'intègre pas à tous les systèmes informatiques de la Ville, il s'agit en fait d'une erreur de transcription dans le rapport des propos que nous avons tenus en commission, ou en tous cas d'une mauvaise compréhension de ces propos. Ce que l'on a précisé en commission, c'est que l'on a une série de logiciels métier qui ont déjà intégré des

modules de gestion électronique de documents. Ainsi, le contrôle des habitants et une nouvelle application financière ont déjà des modules dans lesquels on peut intégrer des documents scannés qui sont gérés par la suite dans l'application. La solution proposée, en fait, va chercher des interfaces avec ces différentes applications disposant déjà ces modules de gestion électronique plutôt que de recréer ces documents sous la forme électronique. En fait, l'application sera en mesure d'aller interroger ces différentes applications et de faire un portail de recherche unique pour les documents de toute l'administration.

En ce qui concerne la deuxième question sur le nombre de processus, volumes d'informations et documents déjà réalisés, j'ai un peu plus de doutes sur la compréhension de la question. En fait, en ce qui concerne les processus, on a expliqué dans le préavis que certaines directions ont déjà fait des réflexions en termes de processus pour intégrer la solution de gestion électronique des documents mais ces processus seront finalisés, formalisés dans le cadre de la mise en place progressive de la solution. Concernant le volume d'informations des documents, je ne comprends pas très bien la question. En fait, on n'a pas de pourcentage existant. On a de plus en plus, évidemment – c'est ce que l'on a expliqué à la Commission – recours à l'utilisation de documents numérisés et à un flux de documents numérisés, mais, par contre, le pourcentage sur la masse totale d'informations et de documents n'est pas connu.

Et puis, s'agissant du ROI, pour les non-initiés – en tout cas je l'ai compris comme ça, il s'agit d'un retour sur investissements - on n'a pas la possibilité de le chiffrer en francs. C'est du reste pour cette raison qu'on ne le trouve ni dans le préavis, ni dans le rapport de la Commission. Evidemment, un retour est quand même espéré, même s'il n'est pas financier, en termes de fonctionnement et de performances de l'administration dans le suivi d'un certain nombre de processus métier et de documentations. En particulier, la mise en place de ce système permettra d'assurer le transfert de connaissances. Aujourd'hui, on a énormément de cas où ces connaissances sont détenues par des personnes mais pas accessibles et transférables facilement. La mise en place d'une gestion électronique permet d'accroître cette performance, d'améliorer ce transfert de connaissances, la pérennisation du savoir également, une recherche et un accès à l'information largement facilité, un partage d'informations et, finalement, une qualité de service que l'on espère améliorée. Voilà au fonds le retour sur investissements mais, évidemment, on est bien en difficultés de le chiffrer en francs.

La parole n'est plus demandée et l'on passe au vote.

**Le préavis 23/2015 est accepté à l'unanimité moins un avis contraire.**

### **2.3 Préavis 24/2015 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2015, 2<sup>ème</sup> série. Crédit demandé CHF 8'319'700.00**

**Mme Anne SCHRANZ, rapporteuse de la Commission :**

Les crédits supplémentaires se suivent et ne se ressemblent pas. Cette deuxième série concerne la somme très élevée de plus de CHF 8 mio dont 94 % sont dus à la péréquation et seront prélevés sur le fond d'égalisation des résultats qui se monte actuellement à CHF 10 mio. Le solde, soit quelque CHF 550'000.- est bien documenté et viendra s'ajouter aux comptes mentionnés dans le préavis. Je ne relirai pas les

conclusions du rapport qui sont les mêmes que celles du préavis. La Commission des finances vous demande donc, par 11 oui, de les accepter.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close et l'on passe au vote.

**Le préavis 24-2015 est accepté à l'unanimité.**

## **2.4 Réponse au postulat de Madame la Conseillère Nicolette PANIZZON « Vers une politique sociale des Seniors à Pully »**

### **La Présidente :**

Lors de sa séance du 6 octobre 2010, votre Conseil a décidé de renvoyer le postulat de Mme Panizzon directement à la Municipalité pour étude et rapport. Aujourd'hui, la Municipalité nous présente son rapport sur ce postulat.

### **Mme Nicolette PANIZZON demande la parole :**

J'accuse réception du rapport de la Municipalité à mon postulat datant du 6 octobre 2010. Il est vrai que l'on a évoqué mon postulat lors de la séance du Conseil communal du 25 septembre 2013 et que celui-ci allait en faveur des seniors. C'est maintenant, après 5 ans, que je reçois le rapport étoffé de la Municipalité et je la remercie. Tout de même, j'aimerais relever quelques points dans le rapport de la Municipalité.

Page 2, point 3.1, je cite : « Cela explique le temps mis à concevoir et formuler les termes de la présente réponse avec l'avantage d'avoir permis Mme Panizzon, membre du groupe « ressources » de ce quartier solidaire de suivre de près le processus de sa création ». L'expression « l'avantage d'avoir permis » me surprend. Pourquoi ? Le groupe ressources est un processus normal de la méthodologie de Pro Senectute pour la création d'un quartier solidaire où les institutions locales s'impliquent en faveur des seniors. A titre d'information, à Pully il y a 13 institutions locales en faveur des seniors et 8 prestations communales aussi à la portée des seniors, sans compter le quartier solidaire Pully-Nord qui s'y ajoute. Un total de 21 institutions locales en faveur des seniors. Je me permets d'utiliser le mot inflation.

Page 3, point 3.2 : vous citez les institutions locales qui ont été appelées à être acteurs du processus. St-Vincent de Paul n'y figure pas. Pourtant, M. Michel Godard a participé dès le début comme acteur de processus, c'est-à-dire dans le groupe ressources.

Page 7, point 5 : dans la conclusion du rapport de la Municipalité, celle-ci prévoit encore de prendre des mesures pour les seniors dans ses futurs projets en évoquant le réflexe seniors, expression de la postulante que la Municipalité a reprise dans ses conclusions. Ceci dit, j'ai l'intention de déposer une motion allant dans la continuité du réflexe seniors, comme mentionné dans les conclusions du rapport de la Municipalité.

### **Mme Anne SCHRANZ demande la parole :**

J'aimerais, quant à moi, simplement remercier la Municipalité au nom des Verts pour tout ce qu'elle a déjà fait pour les seniors, en particulier ceux du Nord. Ce groupe de

population attire en effet toute notre attention puisqu'il est fortement représenté à Pully, que pas mal d'entre nous en font déjà partie et que, pour les autres, ce n'est que partie remise. J'attends donc avec impatience que la Municipalité renouvelle ses efforts pour les seniors du centre et ceux du Sud.

**Mme Edna CHEVALLEY demande la parole :**

Ce sera ma dernière intervention au Conseil communal. A propos de la réponse au postulat de Mme Panizzon, j'ai une question qui sera suivie d'un vœu. Je m'occupe, depuis près de deux ans, d'abord d'un couple, puis, après le décès de Monsieur, de sa veuve qui se trouve dans une situation financière très difficile. J'ai rapidement su qu'elle pouvait demander une aide pour son loyer, si cela posait un problème financier et nous avons fait la demande. Elle a été accordée et Madame apprécie cette précieuse aide.

Comment se fait-il que je n'aie appris que par le postulat de Mme Panizzon que la Commune peut permettre à ces personnes de bénéficier, éventuellement, d'une réduction de CHF 7.- pour l'abonnement des TL ? Ainsi, Madame n'a pas fait de demande. Elle ignorait que cette aide existe. Voici donc mon vœu : lorsque la Commune est informée qu'une personne est au bénéfice des prestations complémentaires, elle le sait par la voie des impôts et lorsqu'une demande pour l'aide au loyer, par exemple, est faite et accordée, j'émet le vœu que la Commune informe spontanément cette personne qu'une aide pour les transports publics peut être demandée. Vous le savez très bien, ces personnes n'aiment pas demander. Elles sont gênées et j'estime que ce sont les pouvoirs publics qui doivent les informer. D'avance, merci de prendre ce vœu en considération.

**Mme Liliane MASSON demande la parole :**

Je ne peux que soutenir le postulat déposé par notre collègue, Nicole Panizzon, qui travaille pour l'Association seniors pulliérans depuis plus de 10 ans en y consacrant un temps infini, avec beaucoup de dévouement, ceci pour les aînés de notre commune. En outre, en tant que vice-présidente, elle y consacre tout son temps et met toute son âme au service de nos seniors. Alors, je ne peux que la soutenir et demander à la Municipalité si elle peut en faire encore plus selon la démonstration des besoins exprimés par Mme Panizzon même si notre Municipalité fait déjà beaucoup pour les seniors. Je souhaite qu'elle puisse répondre positivement à Mme Panizzon qui est devenue en quelque sorte une représentante des seniors à Pully pour lesquels elle met beaucoup de cœur. Elle continue de s'engager afin que leur qualité de vie soit toujours meilleure et pour que nos aînés aient tous le soutien nécessaire, tant financier que moral ou occupationnel et ce serait effectivement louable de pouvoir faire encore plus pour les seniors pulliérans.

**M. Daniel MARGOT, municipal, demande la parole :**

J'aimerais d'abord remercier Madame Panizzon pour ses remarques et ses suggestions. Merci de nous avoir signalé l'oubli de St-Paul. C'est une erreur, je m'en excuserai personnellement auprès de M. Gaudard.

L'inflation, vous l'avez crainte. Je la crains moins que la déflation. Je pense que nous pouvons de toute façon la maîtriser. Le réflexe seniors, nous y sommes attachés et nous allons l'entretenir, en particulier – et là je réponds à Mme Masson – en faveur et

dans la perspective de la création éventuelle d'un second quartier solidaire pour le Sud et le centre de la Ville de Pully. Voilà ce que je voulais vous dire.

Maintenant pour l'information. Mme Chevalley, vous avez tout à fait raison et c'était le dernier moment pour que vous me le disiez, je le prends d'autant plus au sérieux, c'est vrai qu'il y a un manque d'informations dans ce domaine. Je n'ai, pas plus tard qu'avant-hier, invité la rédaction de notre journal communal à bien vouloir publier une information globale sur toutes les prestations que la Commune peut offrir à ceux qui le demandent. Voilà ce que je voulais vous dire. Ce défaut d'informations a été aussi relevé par le Canton. Ceci touche plusieurs communes et nous allons nous engager pour que cela ne touche plus la commune de Pully. Merci de votre attention.

**La Présidente :**

Merci M. le Conseiller municipal Daniel Margot.

Nous sommes en présence d'une réponse qui ne contient aucune proposition qui soit de la compétence du Conseil. Le Conseil a donc pris connaissance de ce rapport, il n'y aura pas de vote, bien sûr. Des propositions ultérieures, comme mentionné par Mme Panizzon, de la compétence du Conseil, sont toujours envisageables. Pour l'instant, je prends note qu'il n'y en a pas.

**2.5. Propositions individuelles**

**Postulat « Pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement » de Mme Muriel Thalmann**

**La Présidente :**

J'ai donc reçu hier soir un postulat de Mme la Conseillère Muriel Thalmann qui vous a été transmis dans le courant de cet après-midi par courriel. Ce postulat est intitulé « Pour que Pully utilise tous les leviers à sa disposition afin de mener une vraie politique du logement ». Selon l'article 67 de notre règlement, vous avez la possibilité de traiter ce postulat ce soir ou de renvoyer son traitement à la prochaine séance de notre Conseil.

Les Conseillères et les Conseillers qui désirent que ce postulat soit traité ce soir sont priés de bien vouloir lever leur carton orange. Il est évident que le postulat est arrivé, à mes yeux, trop tardivement pour qu'on puisse en discuter en connaissance de cause.

23 conseillers sont en faveur de la prise en compte immédiate de ce postulat. Il sera donc abordé lors de notre prochaine séance du 10 décembre.

**3. Divers**

**3.1. M. Philippe HALDY demande la parole :**

Lors de la présentation du plan de quartier Clergère-Sud de la semaine passée, nombreux sont ceux qui ont été surpris de voir une partie du centre historique être voué à la démolition et remplacé par des bâtiments sans caractère et surtout avec d'importantes surélévations. Cette transformation, que certains n'hésitent pas à caractériser de mutilation du centre de Pully, risque non seulement de faire couler beaucoup d'encre mais aussi de susciter de nombreuses oppositions et des recours qui retarderont notablement les travaux.

Le projet de **plans de quartier** par petits fragments : **Clergère-Sud, Clergère-Gare et Clergère-Tirage**, a profondément choqué l'Union Pulliérane Vaud-Libre. Le saucissonnage en trois de cette surface relativement restreinte nous apparaît être une garantie de dysharmonie urbanistique, chaque projet étant géré par des architectes différents. Il nous paraît possible et souhaitable que le Service de l'urbanisme de la Ville de Pully, tout-puissant en matière de règlements et d'autorisations et redouté à la ronde, puisse imposer une vision cohérente et harmonieuse de ces trois projets contigus plutôt qu'une juxtaposition sans la moindre unité urbanistique. L'Union Pulliérane Vaud-Libre demande à la Municipalité de regrouper ces trois plans de quartiers en un seul préavis avec une ligne correspondant à une conception en continuité et non en juxtaposition. Nous sommes conscients que ce vœu pourrait quelque peu retarder la réalisation finale. Toutefois, c'est pour nous à ce prix que pourra être réalisé un projet agréable, harmonieux et attrayant pour les citoyens de Pully et les visiteurs.

**M. Martial LAMBERT demande la parole :**

Bien entendu, je ne partage, mais alors pas du tout, l'appréciation de M. le Conseiller Haldy sur le Service de l'urbanisme de la Ville de Pully. Pour le restant du vœu, n'ayant pris connaissance du texte qu'en fin d'après-midi, c'est avec beaucoup de plaisir et très peu de salive que j'y répondrai lors de la prochaine séance.

**3.2. M. Alexis BAILLY demande la parole :**

Permettez-moi un petit commentaire sur **l'aménagement de la gare** et particulièrement du quai Nord, donc le quai direction Vevey. Il semble que l'aménagement soit en voie de finition puisque même la mosaïque d'Obernai figure sur un des murs mais, le moindre commentaire que l'on pourrait faire est que c'est austère. On aimerait bien y voir fleurir quelques bancs et végétaliser la paroi en béton nu qui est particulièrement rébarbative. Peut-être que tout cela est prévu mais, en attendant, on pourrait au moins ouvrir cette paroi comme un lieu de concours pour des tags pour l'ensemble des écoles de la région. En attendant que cela se réalise, je souhaite que les aménagements, notamment les bancs, qui permettraient d'attendre au soleil quand il y en a en hiver, soient posés le plus vite possible.

**M. Martial LAMBERT demande la parole :**

Je ne vous cacherai pas que je m'attendais à cette question concernant les murs austères. Alors, je serais tenté de dire : laissez l'herbe pousser, ça va venir, soyez patients.

Pour les bancs, nous nous penchons sur le problème mais il ne faut pas oublier que nous devons faire des transactions avec les CFF qui ne sont pas tout à fait disposés à poser des bancs un peu partout.

Concernant les tags, nous les combattons, nous n'allons donc pas les autoriser.

**3.3. Mme Lena LIO demande la parole :**

La fin de l'année approche. Noël aussi. Comme chaque année, **l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord** a le plaisir de vous inviter à notre traditionnelle **fête** qui aura lieu le lundi 14 décembre 2015 sur la place Chantemerle. A 16.45 h : accueil avec le carillon. A 17.00 h : chant par les enfants des 8 classes de Chantemerle, près de l'arbre de Noël puis partage du verre de l'amitié avec du vin chaud et le Père-Noël ! L'année passée, le Père-Noël était introuvable mais cette année nous pouvons vous garantir sa présence. Avec tous les membres du Comité, je me

réjouis de vous rencontrer à cette occasion en compagnie de vos proches pour cette joyeuse fête hivernale.

**La Présidente :**

Y a-t-il encore d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous étions partis pour une longue et compliquée séance, ce soir ... Il est 21.05 h. C'est peut-être presque un record ! Je vous remercie de votre engagement, de votre participation. Je vous souhaite une bonne suite de soirée et je vous donne rendez-vous au jeudi 10 décembre à 18.00 h pour notre dernière séance de l'année.

La Présidente :

Le secrétaire suppléant :

Nathalie Jaquerod

Bernard Montavon